

« AMAPOLA – AMAP Maisons-Alfort »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Contrat d'engagement "maraîcher" du 1 novembre 2025 au 31 octobre 2026

Je soussigné-e

téléphone

e-mail

membre de l'AMAP, ayant réglé ma cotisation pour la

saison, je souscris un abonnement maraîcher pour la saison à compter du 01 / 11 / 2025

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer une production maraîchère,
- assurer des permanences-distribution pendant la période d'engagement,
- **se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,**
Dates des ateliers à la ferme : samedi 23 mai 2026
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du maraîcher :

- livrer chaque semaine des produits de qualité, bio, frais, variés (légumes et occasionnellement fruits ou conserves)
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant le contrat,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Contenu du Grand Panier : min 5 variétés, et en moyenne, 5 à 6 kg - Moyennes annuelles, quantité variable de 4 à 7 kg selon la nature des produits (feuilles, racines, ...) la saison et les conditions climatiques.

Contenu du Petit Panier : min 5 variétés, et en moyenne, 3 à 3,5 kg - Moyennes annuelles, quantité variable de 2 à 4 kg selon la nature des produits (feuilles, racines, ...), la saison et les conditions climatiques.

Distributions des paniers : La distribution a lieu chaque mercredi du 5 nov. 2025 au 28 oct. 2026 inclus - interruption les 24 et 31 dec. 2025, et le 12 août 2026 - Une double distribution aura lieu le 17 dec. 2025 ou le 7 jan. 2026 (à préciser d'ici là).

50 distributions pour l'année complète.

Option : sac de pommes de terre de la ferme de Chatenoy 2.5 kg (alternativement chair ferme et chair tendre)

Les semaines impaires, du 3 novembre au 23 février 2026 (sauf 31/12/2025) : **8 distributions pour la période complète.**

Sélection de mon abonnement :

	Prix unitaire	Prix annuel		Nb de panier(s) par distribution		TOTAL
Petit panier de légumes	14€	700€ (50 distributions)	X		=	
Grand panier de légumes	24€	1200€ (50 distributions)	X		=	
Sac de pommes de terre	5,50€ (2,20€/kg)	44€ (8 distributions)	X		=	
GRAND TOTAL					=	

Modalités de règlement (échancier susceptible d'être adapté pour les inscriptions en cours de saison) :

☐ **1, 2 ou 4 chèques** à l'ordre du **Village Potager**, daté du jour de l'engagement. Les chèques sont remis au responsable du contrat accompagnés du contrat signé et seront transmis au maraîcher en démarrage de contrat (encaissements en nov, fev, mai, août).

☐ **prélèvement automatique** : prélèvements en nov, janv, mars, mai, juil et sept.

À compléter : **1.** le mandat de prélèvement / **2.** Joindre un RIB, en plus du mandat.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

L'adhérent	Un membre du collectif de l'AMAP	Le maraîcher Le Village Potager
Date et signature :	Date et signature :	Date et signature :

(Séparateur de page pour ne pas avoir le mandat au dos du contrat en cas d'impression recto verso)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter ce dernier conformément aux instructions de **LE VILLAGE POTAGER DU PAYS DE NEMOURS**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DEBITEUR	CREANCIER													
Nom :	Le Village Potager du Pays de Nemours													
Prénom :														
Adresse :	Route de Larchant													
Code postal :	77140													
Ville :	Saint Pierre les Nemours													
Email :	Identifiant Créancier SEPA : <table border="1"> <tr> <td>F</td><td>R</td><td>7</td><td>6</td><td>Z</td><td>Z</td><td>Z</td><td>8</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>C</td> </tr> </table>	F	R	7	6	Z	Z	Z	8	6	4	9	2	C
F	R	7	6	Z	Z	Z	8	6	4	9	2	C		

Référence Unique du Mandat (à remplir par le créancier)

[illegible]

Numéro d'identification du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

IBAN

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

BIC										Type de paiement : récurrent
-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------

Fait à :
Le :/...../.....

Joindre un RIB/IBAN

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés.